



PA114-LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE SUR LES ALCOOLS - PARTIE 1 : TRONC COMMUN

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Blended

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse à des employés de services Régie, Comptabilité, expédition, réception, etc. dans le secteur des alcools et boissons alcooliques.



Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, les apprenants seront capables :
- de mettre en perspective la gestion de la filière alcool et boissons alcooliques dans sa globalité (principes - cadre réglementaire) ;
 - de mesurer les enjeux fiscaux correspondants et les différentes hypothèses d'exigibilité du droit d'accise;
 - d'identifier les différents opérateurs de la filière et les statuts communautaires correspondants;
 - de mettre en application ces notions dans des situations pratiques.



Description

Formation commune aux opérateurs des filières "alcool de bouche" et "alcools exonérés" servant de préalable à une seconde journée spécifique à chacune de ces deux filières.

Introduction

- la notion de droit d'accise;
- le cadre réglementaire;
- le principe de territorialité;
- la responsabilité fiscale des opérateurs;
- le principe de traçabilité.

La fiscalité des alcools et des boissons alcooliques

- le régime des boissons alcooliques;
- la méthode de classement fiscal communautaire;
- la téléprocédure SOPRANO CF;
- l'exigibilité des accises;
- Quiz et exercices sur la fiscalité des boissons alcooliques;

Les différents statuts communautaires : le statut de l'entrepositaire agréé (EA)

- les obligations liées au statut;
- le numéro d'accise;
- l'acte d'engagement de garantie;
- le régime des sous-entrepositaires;





- Quiz et mises en situation sur les modalités pratiques de ce statut.

Les différents statuts communautaires : les autres statuts en droits suspendus

- le statut de destinataire enregistré (DE);
- le statut de destinataire enregistré à titre occasionnel (DETO);
- le statut d'expéditeur enregistré (EE);
- Mises en situation sur les statuts communautaires requis selon les situations rencontrées.

Les différents statuts communautaires : les statuts en droits acquittés

- le statut d'expéditeur certifié (EC) et d'expéditeur certifié à titre occasionnel (ECTO);
- le statut de destinataire certifié (DC) et de destinataire certifié à titre occasionnel (DCTO);
- Mises en situation sur les statuts communautaires requis selon les situations rencontrées.

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir une expérience dans le secteur des alcools.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.